

Gilles Poux

Maire

Ref : Cabinet du Maire
GP/MB/2023/11

Cher.e.s Collègue.s,

Les chiffres sont sans appel !

Les habitants de la Seine-Saint-Denis sont victimes d'une inégalité flagrante en matière d'équipements sportifs, à l'image de ce qu'expliquait le rapport Cornut-Gentille et Rodrigue Kokouendo sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis. De fait, nos habitants ne bénéficient pas du même accès aux activités physiques et sportives que le reste de la population française.

Liberté

En février 2022, s'est tenu un séminaire à l'Assemblée Nationale, au sujet du sport et de l'EPS en Seine-Saint-Denis et dans lequel, une cinquantaine de participants ; acteurs du monde sportif, député.e.s, élus du département, élu.e.s municipaux, directeur.ice.s des sports, professeur.e.s d'EPS, étudiant.e.s, associations sportives, syndicats et parents d'élèves se sont exprimés sur ce sujet. Les élu.es de notre collectivité ont ainsi été interpellés par le SNEP- FSU (Syndicat National de l'Education Physique) qui nous a fait état de la situation alarmante en matière d'accès aux activités physiques et sportives.

Égalité

Ainsi,

- La Seine-Saint-Denis est au dernier rang des départements en matière d'équipement et d'installations sportives. On compte en moyenne 16 équipements pour 10 000 habitants contre près de 50 pour 10 000 habitants au niveau national.
- L'apprentissage de la nage, n'est assuré que pour 1 enfant sur 2 en moyenne avant l'entrée en 6ème.
- Nos équipements ont une moyenne d'âge de 40 ans et sont vieillissants.

Fraternité

- Nos élèves du secondaire subissent une réelle perte en temps de pratique de cours d'EPS, avec en moyenne un trajet de 20 minutes à pied pour accéder à une installation sportive et avoir cours.
- Les phénomènes de sédentarité et de surpoids touchent particulièrement, les publics les plus défavorisés. L'étude Ebena de 2011-2012 sur l'alimentation et l'état nutritionnel des bénéficiaires de l'aide alimentaire nous montre qu'en Seine-Saint-Denis 78,2 % des bénéficiaires de l'aide alimentaires sont soit en surpoids, soit en obésité. Contre 55,6 à Paris 56,5 dans les Hauts de Seine et 63 % dans le Val de Marne.

Hôtel de ville

avenue de la République
93126 La Courneuve Cedex
T. 01 49 92 62 75
maire@ville-la-courneuve.fr
www.lacourneuve.fr

Au regard de cette situation, et alors que l'on s'apprête à accueillir plusieurs des grands évènements sportifs mondiaux tels que la coupe du monde de rugby et les JOP 2024, il me semble nécessaire que nous portions cette exigence de rattrapage collectivement.

Ainsi, nous devons ensemble, saisir l'opportunité qui nous est donnée d'attirer l'attention de l'Etat sur la situation de la Seine Saint-Denis quant au sous-équipement de nos villes et sur la vétusté des installations existantes. L'héritage des JOP 2024 qui a été annoncé doit être à la hauteur et ainsi rattraper le manque de moyens et les inégalités subits par notre département. De fait, un réel plan d'investissement complémentaire à celui qui est en cours, notamment sur les piscines est nécessaire.

C'est la direction que j'ai souhaité prendre avec l'ensemble des élu.e.s de la ville de La Courneuve en votant le 13 avril dernier un vœu,

Demande à l'Etat un plan d'investissement complémentaire à la hauteur des enjeux de rénovations que nécessitent nos équipements sportifs.

Exigeant la mise en place d'un bouclier tarifaire pour nos collectivités équipées d'infrastructures vieillissantes, énergivores et dont la fermeture pour cause de restrictions budgétaires aurait un effet dévastateur pour nos populations.

S'engageant dans le collectif permanent (COPER 93) pour la défense et le développement des activités sportives et de l'EPS en Seine-Saint-Denis.

J'invite donc, les collectivités de Plaine Commune et du département de La Seine-Saint-Denis à se joindre à cette lutte en exigeant de l'état la mise en œuvre d'un plan qui garantisse l'égalité en termes d'accès aux activités physiques d'une part, mais par extension, l'accès au bien-être et à la santé.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous



Gilles POUX